

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 20 (1882)
Heft: 43

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: F.A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-187184>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tres, quelquefois injustes et inapplicables, mais souvent aussi acceptées de bonne grâce par les officiers et les soldats des corps ainsi désignés.

Citons quelques exemples :

Le 1^{er} régiment d'infanterie s'appelle par excellence « les Royaux ». Le numéro 2 porte sur son uniforme les insignes de « l'agneau pascal », en mémoire de la vaillante défense de la ville de Tanger, laquelle fut apportée en dot par la royale épouse de Charles II, la reine portugaise Catherine de Bragance, l'agneau pascal étant l'emblème du Portugal.

Quelques années plus tard, les mêmes troupes étaient désignées sous le titre satirique de « agneaux de l'Eglise », par allusion aux événements survenus pendant la période des cruautés du juge Jefferys.

Le 3^e de ligne a emprunté le surnom de « chamois » à la couleur des parements de son uniforme. C'est le seul régiment auquel on ait accordé le privilège de traverser la cité de Londres tambour battant et enseignes déployées, honneur bien dû à un corps, qui, du temps de la reine Elisabeth, avait été recruté parmi les diverses compagnies des apprentis de Londres. Ce fut en 1863 que, pour la dernière fois, ce régiment usa de son privilège.

Les soldats du 23^e sont les « fusiliers royaux du pays de Galles », à cause de la nationalité de la plupart d'entre eux. Ils portent un nœud de ruban sur leur collet, vestige ou relique de la « queue » qui complétait leur coiffure dans les anciens temps. Ils mettent aussi un certain orgueil sauvage à s'intituler « boucs royaux » (Nanny goats).

Nanny est une chèvre élevée parmi eux, sauvegarde enfant du régiment, qui paraît ressentir une sorte de fierté militaire à figurer comme membre de ce corps distingué. Quand le 23^e défilait devant le palais de Buckingham, lors du retour de Crimée, Nanny marchait en tête et semblait prendre part aux honneurs de la revue royale.

Le 30^e régiment est désigné par un triple X (XXX) (Treble X's). Le 31^e, les « jeunes chamois », ayant mérité jadis la haute estime du général qui les commandait :

— Courage ! s'écria-t-il, trompé par la couleur de leur uniforme, courage, mes vieux chamois !

— Nous ne sommes pas de vieux chamois, répliquait-on.

— Eh bien alors, courage, jeunes chamois !

Cette réponse décida de leur surnom.

En jouant sur les lettres initiales de l'infanterie légère du roi, on trouve les *kolis* du 51^e régiment (King's own Light Infantry). Le 51^e a tiré de la couleur de ses parements le sobriquet de « morceaux de briques » ; mais il lui préfère le surnom de « cinq shillings trois penny », qui lui vient de ce que cette somme est la solde journalière des sous-officiers subalternes. Le 55^e s'appelle le « double-cinq », et le 56^e les « pompadours », à cause de la teinte de rubis de leurs parements pourpres. On appelle le 58^e les « dos d'acier », probablement par quelque raison analogue à celle qui a valu au général des confédérés Jackson le surnom de « mur de pierre ». Le 59^e a pour devise les « lis blancs ».

Les régiments de cavalerie ne sont pas moins enclins que les fantassins à adopter des désignations spéciales et bizarres. Les gardes royaux à cheval s'attribuent le titre de « bleus d'Oxford », à cause de la couleur de leur uniforme, qui forme contraste avec l'écarlaté de l'armée régulière.

Le 2^e dragons de la garde, les « Ecossais gris », font voir par leur devise : « Second to none » (second à personne), que s'ils sont placés en second dans l'ordre numérique du service, ils ne se regardent comme les seconds dans aucun autre cas.

Mais ces cavaliers portent en outre un insigne dont ils ont le droit d'être fiers ; à Waterloo, quand sir William Ponsomby les conduisit à la rencontre d'un fameux régiment français, une lutte acharnée s'engagea autour de l'aigle d'un drapeau qui arborait fièrement dans ses plis

es noms d'Iéna, Austerlitz, Wagram, Eylau et Friedland. Ponsomby fut tué, mais le brigadier Ewart s'empara de l'aigle, et fut sur-le-champ, pour cette action d'éclat, promu au grade de sous-lieutenant.

Depuis lors, les Ecossais gris jouissent du privilège de porter sur leur casque un aigle aux ailes déployées ; c'est le seul exemple d'une armoirie de ce genre qui soit autorisée dans l'armée anglaise.

Monsieur le rédacteur.

Ci-joint une recette de vin fabriqué qui, pour n'être pas d'hier, a le mérite de la curiosité et aussi d'une certaine opportunité en cette époque de vins de raisins secs et *tutti quanti*.

C'est Caton l'Ancien qui nous transmet cette recette, que je vous transcris sans y rien changer et dans l'espoir que sa lecture pourra distraire quelqu'un de vos lecteurs morose à la vue des tristes vendanges de cette pluvieuse année. — « Mettez dans une futaille dix amphores de vin » doux et deux amphores de vinaigre bien mordant. Ajoutez-y deux amphores de vin cuit et cinquante d'eau douce. Remuez le tout ensemble avec un bâton trois fois par jour, pendant cinq jours consécutifs, après quoi vous y mêlerez soixante-quatre setiers de vieille eau de mer. Ce vin se boira jusqu'au solstice. S'il en reste plus tard, ce sera de l'excellent vinaigre. »

On peut même penser, ne le croyez-vous pas ? que cela fera de l'excellent vinaigre..., même avant le solstice ! — Quoiqu'il en soit, voilà le vin que buvaient les nombreux esclaves de Caton l'Ancien qui, comme nourriture, leur donnait des olives tombées, de la saumure, du vinaigre et quelque peu de blé. — Les temps ont changé, heureusement pour nos compatriotes. Veuille Bacchus que nous ne revenions pas à ces expédients, de par la volonté de Phylloxera.

Recevez, monsieur le rédacteur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

F. A.

A l'affût.

Onna peste dè làivra dévouravè lé tchoux à n'on pàysan d'on veladzo d'ao distrit dè Lozena. Ma fâi cein ne lài allavè diéro, kâ sè reservavè clliào tchoux po fèrè la sâocesse, et l'arâi étâ bin eimbétâ se n'ein avâi pas z'u cauquiès bounès bocliès po couairè ayovè dè la papetta ào poret, que cein fâ d'ao tsergotset n° ion, et que lè morfrelets s'ein relet-sont lè pottès. Adon vo comprendè que cllia dévastachon dè son pliantadzo ne fasâi pas l'affèrè dè noutron bravo pàysan, que trovavè ti lè matins sè pe ballès tètès eintanâiès.

Po fèrè botsi cé comerce, son valet sè peinsâ : « atteinds-tè vâi, tsancre de crouie bite ! se te revins stâ né, te pào bin tè veintâ que l'est lo derrâi iadzo ! » Et portè on vilhio bosset que n'avâi qu'on fond, ào carro d'ao pliantadzo. (L'étâi lo bosset de dein quiet mettiont la couète dein lo teimps iò on portâvè à la fretéri po fèrè la toma). Ye met on pou dè paille déveron po lo catsi on bocon, et quand la né est quie, tserdzè son pétâiru et sè va catsi dein lo bosset. L'affèrè de 'na bounè hàora dè teimps après, que n'avâi pe nion pè la campagne et que tot étâi réduit pè lo veladzo, lo luron out folliattâ lo long